



**PREFET
DE LA CHARENTE-MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**Délégation Mer et Littoral
Unité Cultures Marines**

CAHIER

ENQUETE PUBLIQUE n° EP_MN_MARS2_2023

du 29/03/2023 au 28/04/2023

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

la Mairie de :

le Service délocalisé de :

Les demandes d'autorisations de cultures marines ayant fait l'objet d'une annonce et d'une enquête publique par affiche apposée du 29/03/2023 au 28/04/2023 dans :

- Les mairies de ARVERT, BOURCEFRANC-LE-CHAPUS, CHAILLEVETTE, DOLUS-D'OLERON, ETAULES, HIERS-BROUAGE, LA TREMBLADE, LE CHATEAU-D'OLERON, LE GRAND-VILLAGE-PLAGE, MARENNES-HIERS-BROUAGE, MOEZE, PORT-DES-BARQUES, SAINT-FROULT, SAINT-GEORGES-D'OLERON, SAINT-JUST-LUZAC, SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE, SAINT-PIERRE-D'OLERON, SAINT-TROJAN-LES-BAINS
- Les locaux de la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Marennes.**

N'ont pas fait l'objet d'observations

Ont fait l'objet des observations ci-jointes

Fait à _____, le _____